

CHAPITRE III

DES PROPOSITIONS.

1. La proposition a déjà été considérée comme composée d'un sujet, d'un prédicat, d'une copule.

Aussi bien que les mots et les notions, les propositions peuvent être classées: 1^o d'après leur *généralité*; 2^o d'après leur *relativité*.

Il faut maintenant entrer dans un examen complet des propositions *réelles*, celles qui contiennent, au fond aussi bien que dans la forme, un prédicat réel.

Il est important de considérer les propositions de la même façon que nous avons considéré les mots et les notions: par rapport aux deux attributs fondamentaux de toute connaissance — l'agrément et la différence, ou en d'autres termes la généralité et la relativité.

I. Les propositions, comme les notions qui les composent, se rattachent à différents degrés de *généralité*. « *Le Saint-Laurent tombe dans le Niagara.* » — « *Toute eau tend à descendre.* » — « *Tous les corps terrestres gravitent vers le centre de la terre.* » — « *Les corps du système solaire gravitent les uns vers les autres.* » — « *Toute matière grave.* » — Voilà une série de propositions de plus en plus générales: chacune d'elles embrasse une sphère plus large que la proposition précédente, et par la dernière nous atteignons la sphère la plus large de toutes. « *On doit apprendre à ne pas s'enrhumer, — à prendre soin de sa santé, — à être prudent, — à être vertueux:* » voilà quatre propositions qui contiennent comme une progression dans la généralité.

Il est évident que la généralité de la proposition dépend de la généralité du concept ou de la notion. Toute proposition qui concerne la terre est enveloppée dans les propositions qui concernent les planètes: toute proposition relative aux planètes est elle-même comprise dans celles qui concernent les corps célestes. Plus il y a de généralité dans le concept qui constitue le sujet de la proposition, plus la proposition elle-même est générale. Par exemple: « Les hommes, — les animaux, — les êtres organisés, — sont condamnés à mourir. »

La loi qui établit un rapport inverse entre l'extension et la compréhension, entre la dénotation et la connotation, s'applique aux propositions non moins qu'aux concepts. Les propositions les plus générales sont celles qui ont le prédicat le plus limité: de même l'extension diminue à mesure que le prédicat s'accroît. Nous disons par exemple: « *Toute matière est indestructible,* » mais lorsque à la qualité *indestructible* nous ajoutons cette autre propriété — « *invariable dans son état (liquide, solide, ou gazeux),* » nous limitons la portée ou l'extension du sujet à un petit nombre de corps, qui sont jusqu'ici les *gaz qu'on ne peut condenser, et le carbone* (1).

(1) « Pour limiter à un cas donné des maximes générales, il faut ajouter les circonstances propres à ce cas et considérer le résultat qu'on obtient en combinant ces particularités avec les maximes. Un théorème général est fondé sur un nombre limité de données hypothétiques; plus le nombre en est limité, plus le théorème est abstrait. L'intensité ou la compréhension du théorème varie en sens inverse de son extension. Ajoutons qu'une proposition théorique lorsqu'on la transforme en règle pratique, peut être considérée comme se rapportant à un nombre indéfini de circonstances concomitantes, qui doivent modifier son action. Si par conséquent nous ajoutons à cette proposition un nombre défini de circonstances, nous excluons toute incertitude quant aux combinaisons possibles, et nous accomplissons en fait, sous forme pratique, une certaine *abscissio infiniti*. Nous substituons à un ensemble idéal et indéfini un tout réel et déterminé. L'addition d'un nombre limité de termes a le même effet que l'exclusion d'un nombre illimité.

« Aussi supposons que le théorème examiné soit relatif à l'action des punitions légales. En elles-mêmes les punitions légales semblent devoir produire l'absten-

II. Les propositions sont soumises à la loi de la relativité, en ce sens qu'à toute proposition correspond une proposition corrélatrice, à toute affirmation une négation. « L'Europe est située au nord de l'Équateur. » « L'Europe n'est pas située au sud de l'Équateur. » — « L'amitié est un plaisir. » « L'amitié n'est ni une peine, ni une chose qui nous laisse indifférent. »

Ici encore la proposition se conforme dans sa nature à la nature de la notion. A toute notion intelligible s'oppose, on le sait, une autre notion intelligible, — quelque chose qui reste lorsque la notion a été distraite de tout : le nord s'oppose au sud (le tout étant « le nord et le sud ») : le plaisir s'oppose à deux choses : 1° la peine ; 2° l'indifférence (le tout étant « les sentiments »).

Après avoir indiqué ces distinctions fondamentales, qui s'appliquent également aux propositions et aux notions, nous allons considérer maintenant les diverses classes de propositions réelles qui peuvent jouer quelque rôle en logique. La première distinction doit être faite d'après la *forme extérieure* et d'après la *signification* ou le sens des propositions.

tion du crime ; mais ces punitions légales sont assistées dans leur action par une foule de circonstances. L'influence de ces punitions peut être diminuée soit par une police maladroite et inactive, soit par une administration lente ou vénale de la justice, soit par les difficultés que présente la découverte du crime, la mauvaise volonté des témoins, soit enfin par le fanatisme qui inspire aux coupables le mépris de la souffrance. D'autres circonstances encore peuvent affaiblir la force, l'autorité exemplaire des châtimens. Tout ce qu'on peut dire du théorème en question, tant qu'il reste à l'état d'abstraction, c'est qu'il désigne une tendance générale, qui peut être combattue ou modifiée par un nombre illimité d'influences contraires. Si maintenant un cas particulier nous est présenté, nous pouvons constater laquelle de ces circonstances y est réalisée. Sans nous occuper de celles qui ne s'y montrent pas, nous prenons note de celles qui peuvent être discernées, et nous formons alors un problème pratique défini, par exemple : « Jusqu'à quel point agira la menace d'un châtimement légal, combinée avec la mauvaise volonté des témoins, et la vénalité des juges ; » ou bien : « Quelle sera l'influence d'un code pénal, combiné avec l'espoir de l'impunité, ou avec ce mépris de la peine qui est propre à certains caractères. » (G. C. Lewis.)

Le mot « jugement » est employé dans la plupart des traités de logique pour exprimer la proposition. La proposition, dit-on, c'est le jugement exprimé par des mots ; le jugement, ajoute-t-on, c'est l'opération mentale par laquelle nous déclarons que deux choses se conviennent ou ne se conviennent pas. Lorsque nous affirmons qu'une montagne est haute de quatre mille pieds, nous prononçons la convenance ou l'accord de la hauteur de la montagne avec la mesure de distance qu'expriment quatre mille pieds : et par suite notre affirmation implique que cette hauteur ne s'accorde pas avec un nombre plus grand ou plus petit.

Nous remarquerons sur cet emploi du mot jugement, comme synonyme de proposition, qu'aux yeux d'Aristote il a une signification réelle. Aristote tient compte de l'élément subjectif que contient l'affirmation, à savoir l'intervention de l'esprit de celui qui prononce le jugement. Lorsque je dis « la terre est ronde », la signification complète de ces paroles, c'est qu'il en est ainsi conformément à ma croyance, à ma conviction, ou enfin à mon jugement : je pense que la terre est ronde. Je parle seulement pour moi. Je ne puis m'ingérer dans la croyance des autres hommes, à moins qu'ils ne me la fassent connaître ; et si la proposition n'était pas conforme à ma propre conscience, elle n'aurait absolument aucun sens.

Mais au point de vue pratique, le jugement, cet indispensable corrélatif de la proposition, peut être passé sous silence. Comme il est toujours la condition sous-entendue de la proposition, il est inutile de le mentionner. Dans beaucoup d'autres cas nous négligeons de mentionner les conditions nécessaires des choses, par exemple la pesanteur. Nous ne dirons pas qu'un certain poids maintiendra le mouvement d'une horloge, en ajoutant *pourvu que la pesanteur continue à agir* ; nous considérons cette condition comme accordée, sans qu'il soit nécessaire de la spécifier. Il y a quelques occasions seulement où il est nécessaire de mettre en relief l'intervention du sujet dans l'affirmation ; c'est par exemple lorsque les métaphysiciens déclarent

rent qu'il peut y avoir des vérités objectives en dehors de tout sujet; et aussi lorsqu'on cherche à imposer par force certaines opinions comme absolues et infaillibles.

Sauf ces quelques cas, le mot jugement n'est pas le meilleur pour exprimer la formation des propositions. Le rôle d'un juge peut exiger que le juge établisse certaines propositions; mais il consiste plus ordinairement à déterminer l'accord et le désaccord d'une proposition avec un cas donné, comme, par exemple, quand il s'agit d'interpréter une loi. Les facultés nécessaires pour former des propositions sont beaucoup plus étendues que ne l'indique le mot jugement; les opérations de l'observation, de la classification, de l'induction et de la déduction, sont nécessaires pour donner aux sens et aux facultés intellectuelles leur plus complet développement.

Il est incorrect de définir la proposition, comme le fait Hamilton, et de dire qu'elle consiste à prononcer la conformité de deux notions, à les considérer comme une seule unité. Tout ce qu'une proposition peut faire, c'est de lier ensemble deux faits, comme « *les fluides* » et « *le niveau* »; mais ce n'est pas de deux faits n'en faire qu'un, ni faire rentrer l'un dans l'autre.

Forme extérieure des propositions.

2. Les propositions sont *totales* ou *partielles*, distinction qu'on exprime par le mot *quantité*.

Universel et *particulier* sont les mots les plus employés, quoiqu'ils ne soient pas les meilleurs, pour représenter cette distinction.

Lorsque le prédicat est vrai du sujet, dans toute l'étendue du sujet, et dans tous les cas possibles, on dit que la proposition est *totale* ou *universelle* en quantité: « Toutes les planètes sont rondes. » — « Toutes les vertus sont utiles. » — « Tout charbon est le produit d'anciens végétaux. »

Lorsque le prédicat n'est vrai du sujet que dans une partie de son extension, ou dans un nombre indéterminé de cas, il est *partiel* ou *particulier* au point de vue de la quantité: — « *Quelques* planètes sont plus larges que la terre. » — « *Quelques* vertus sont difficiles à accomplir. » — « Certaines qualités de charbon servent à fabriquer le gaz d'éclairage. » — « *Quelques* hommes sont sages. » — « Certains métaux sont incorrosibles. » — « Certains cristaux sont transparents. » — « Certaines maladies sont incurables. »

Les expressions que l'on emploie habituellement pour désigner la quantité universelle ou totale sont les mots: « *Tout* » et « *chacun* ». — « Toutes les terres sont des oxydes métalliques. » — « Chaque homme est obligé de faire son devoir. » Il n'y a entre ces deux mots qu'une distinction de rhétorique; au point de vue logique, ils ont la même valeur. Le mot « *tout* » est quelquefois ambigu; il peut être employé dans un sens composé aussi bien que dans un sens divisé. « *Tous les Anglais* » peut signifier la nation tout entière dans ses pouvoirs collectifs, et non pas « *chaque Anglais* ».

Quelquefois on exprime l'universalité sous des formes moins explicites: — « Les terres sont des oxydes. » — « Les coupables doivent être punis. » — « L'homme est faible. » — « Le plaisir séduit. » — « L'alcool est un stimulant. » Toutes ces propositions sont prises universellement, bien qu'elles n'aient ni la précision ni la force des autres formes.

Le terme de la quantité partielle ou particulière est le mot *quelque*; il représente un nombre indéterminé, un ou plusieurs, et peut-être tous. Il est simplement la négation d'aucun, et ne détermine pas le nombre. Le sens logique du mot « *quelques-uns* » est exactement rendu par l'expression « *quelques-uns au moins* ». Dans le langage usuel le mot « *quelques-uns* » n'a pas tout à fait la même valeur: « *Quelques hommes sont sages.* » — « *Quelques fièvres guérissent.* » Ces phrases doivent être entendues comme impliquant qu'il y a des hommes qui ne sont pas sages, et qu'il y a des fiévreux qui ne guérissent pas. Lors-

que nous affirmons une qualité d'un sujet qui nous est connu, nous nous rendons généralement compte que, dans certains cas, le sujet ne possède pas cette qualité qu'il possède dans d'autres cas ; le mot « quelques-uns » traduit, non pas notre ignorance des autres cas, mais plutôt notre connaissance que ces cas manquent de cette qualité. Le sens est complètement exprimé par les mots « quelques-uns au plus », c'est-à-dire un nombre peu considérable ou limité, par comparaison avec la totalité. Le sens logique du mot « quelques-uns » correspond à la première expérience, à la première rencontre que nous faisons d'une nouvelle classe de choses. Ainsi un voyageur qui débarque sur une côte nouvellement découverte et qui y trouve un petit nombre d'indigènes pourra dire, s'il ignore le caractère des autres habitants : « Quelques indigènes ont les cheveux plats. » Il ne parlera ainsi que de ceux qu'il a vus, et rien que de ceux-là.

Dans le langage ordinaire, le mot « quelques-uns » est rarement pris dans son sens logique. L'expression y est assez fréquemment employée, mais en l'employant nous entendons qu'il y a pour le moment une limitation précise du sujet. L'importance logique du mot se révèle dans la conversion des propositions, par rapport au syllogisme. Comme dans toute proposition affirmative le prédicat est pris dans un sens plus large que le sujet, puisqu'il comprend d'abord le sujet et quelque autre chose encore, nous ne pouvons jamais transposer les termes (dans une conversion de proposition) sans ajouter une qualification : « Tous les hommes sont mortels, » par exemple, donnera, après conversion, cette autre proposition : « Quelques êtres mortels sont les hommes. »

Dans « le petit terme » du syllogisme, le mot « quelques-uns » peut être remplacé par les mots, *un*, *dix*, *un petit nombre*, *plusieurs*, etc. : si le même terme est employé dans la conclusion, le syllogisme est correct. Mais dans les cas réellement importants, quand il s'agit de la conversion d'une proposition affirmative universelle, nous sommes

réduits aux mots « quelques-uns » ou « une partie » (1).

Un autre terme pour désigner la quantité moindre que la totalité, est le mot « la plupart ». M. de Morgan l'a introduit dans la théorie du syllogisme. « La plupart des gaz ont une odeur. » — « La plupart des nerfs cérébraux sortent de la moelle allongée. » — « La plupart des plantes sont hermaphrodites. »

Certaines formes de propositions sont indéfinies en quantité ; l'expression ne permet pas de décider si elles sont universelles ou particulières. En fait, ces propositions sont *ambiguës*. Nous en trouvons des exemples nombreux, lorsque les noms de certaines matières servent de sujets, tantôt à des propositions universelles, tantôt à des propositions particulières. « Les aliments sont composés chimiquement d'oxygène, de carbone, etc. ; » c'est là une proposition universelle, car il s'agit de tous les aliments, de toute espèce d'aliment. « Les aliments sont nécessaires pour soutenir l'existence humaine, » est une proposition particulière ; car il ne s'agit ici que de certains aliments, et non pas nécessairement de tous. « Le métal est nécessaire pour donner de la solidité, » ne s'entend pas de tous les métaux collectivement.

Les mots « *distribution* » et « *distribué* » sont des termes techniques qui servent à désigner la quantité universelle. Avec les expressions universelles : « tous », « chaque », ou les mots équivalents, on dit que le sujet ou le prédicat « est

La raison qui nous fait dire que les mots universel et particulier ne conviennent pas pour représenter les deux formes de la quantité des propositions, c'est que ces mots désignent aussi le contraste inductif d'un principe général et des propositions particulières ou individuelles auxquelles nous appliquons ce principe. La distinction du général et de l'individuel appartient à la substance même, et non à la forme, des propositions : elle est leur caractère *inductif*, et non leur aspect *déductif* ou formel.

M. de Morgan (*Syllabus*, p. 60) propose les deux mots « plein » et « vague », comme synonymes aux mots critiqués de « universel et particulier ». « Tous les hommes », c'est l'extension pleine : « quelques hommes », c'est l'extension vague.

distribué » ; au contraire, on dit d'une forme particulière comme « quelques-uns » qu'elle n'est pas « distribuée ».

3. Les propositions sont ou affirmatives ou négatives, distinction qui se rapporte à la *qualité*.

Une proposition affirme ou nie un prédicat d'un sujet : « Le vin est bon. » — « Le vin n'est pas bon. » Deux propriétés coexistent ou ne coexistent pas. Il est tout aussi important d'apprendre qu'elles ne coexistent pas que de savoir qu'elles coexistent. « La lune est levée. » — « La lune n'est pas levée », sont des propositions qui ont la même valeur comme connaissances ; nous sommes guidés dans nos actions par l'une comme par l'autre. Il est coupable, il n'est pas coupable, sont des assertions différentes, mais fondamentales l'une et l'autre ; de chacune sortent des conséquences particulières.

Les propositions affirmatives et négatives ne sont pas seulement différentes, elles sont *contraires* ; elles s'opposent l'une à l'autre, de sorte qu'en interprétant cette opposition, nous pouvons déterminer toutes les conséquences de l'une d'après les conséquences de l'autre. L'affirmation et la négation, formées l'une et l'autre du même sujet et du même prédicat, sont tellement impliquées l'une dans l'autre que nous ne pouvons connaître le sens de l'affirmation sans connaître aussi le sens de la négation. Un seul effort d'intelligence suffit à nous faire comprendre l'une et l'autre. Si nous savons que cette affirmation : « L'accusé est coupable, » a pour conséquence une amende de cinq livres, nous comprenons nécessairement que la négative : « L'accusé n'est pas coupable, » entraîne l'exemption de l'amende. Ceci n'est qu'une conséquence de la loi de relativité, d'après laquelle la connaissance des contraires est une seule et même connaissance (1).

(1) Quelques logiciens ont proposé de faire disparaître la distinction entre l'affirmation et la négation, en transportant le signe de la négation de la copule au prédicat : A est non-B ; la pauvreté est non agréable, ou désagréable.

Ainsi les propositions ne sont pas seulement universelles ou partielles, elles sont encore affirmatives ou négatives. Et, en vertu de la loi de relativité, une forme négative correspond à chaque forme affirmative ; si l'une est comprise, l'autre l'est aussi.

Le caractère négatif des propositions est compliqué par la quantité des propositions opposées. Le cas le plus simple est celui où une proposition universelle s'oppose à une autre proposition universelle : « Tous les diamants sont précieux, » « aucun diamant n'est précieux ; » ou encore lorsque le sujet est un individu déterminé, par exemple : « Francis était (ou n'était pas) l'auteur de *Junius*. » Lorsqu'une proposition particulière s'oppose ou bien à une proposition universelle, ou bien à une autre proposition particulière, il se produit alors des formes distinctes de négation ou de contrariété, formes que nous déterminerons.

4. Les signes négatifs *non*, *ne pas*, et les préfixes ou suffixes qui équivalent à ces mots, sont les formes explicites de la négation. Mais il y a d'autres formes d'un caractère moins expressif.

Pour exprimer la négative d'une proposition particulière et définie, comme : « Jean est ici, » « le jour est beau, » nous ajoutons le mot *ne pas* au prédicat : « Jean *n'est pas* ici. » Pour les propositions universelles ce procédé est insuffisant. « Toutes les planètes sont rondes, » voilà une proposition qui n'est point niée par la phrase : « Toutes les planètes ne sont pas rondes. » Le sens de cette expression serait que quelques planètes peuvent être et sont probablement rondes, mais qu'on fait une réserve pour les autres. Nous obtiendrons, au contraire, une négation radicale, la négation complète de la proposition affirmative univer-

Il y a là seulement l'apparence d'une proposition affirmative. Tout effort pour rendre les propositions affirmatives dans tous les cas est un effort illusoire. L'affirmation et la négation appartiennent à la nature des choses ; et la distinction de ces deux états, au lieu d'être cachée et déguisée afin d'arriver à une imaginaire unité, doit au contraire être mise en relief autant que le comportent les formes du langage.

selle, en plaçant au début de la phrase l'adjectif négatif *aucun*, et en l'appliquant au sujet : « Aucune planète n'est ronde. » Une autre forme, usitée surtout pour exprimer la négation avec l'emphase de la rhétorique, consiste à dire par exemple : « Pas un tambour ne battait, pas une note funèbre n'était entendue. »

Le préfixe *in* est employé de la même façon. « Toutes les actions sont justes ou injustes ; prudentes ou imprudentes (1). »

La négation peut encore être exprimée par des phrases comme : « loin de », « le contraire de », « l'absence de », « le manque, le défaut de », etc. Certains mots, comme *à peine*, *presque*, *par*, ont une valeur positive ou négative, selon le sens général et la construction de la phrase. « Peu, » affirme un petit nombre, et nie tout le reste : quelquefois c'est une forme polie pour exprimer une négation complète. Dans certains cas le sens de ce mot est positif, la pensée portant surtout sur le petit nombre des choses dont on parle ; dans d'autres cas le mot est surtout négatif. « Peu de gens verront ce jour. »

5. Les propositions sont tantôt SIMPLES, tantôt COMPLEXES : distinction qui n'appartient qu'en partie à la logique.

Dans une proposition simple, il n'y a qu'un sujet et qu'un prédicat : « Le soleil est levé. » — « La justice est excellente. » — « La Grande-Bretagne a de nombreuses colonies. » Dans une proposition complexe il y a plus d'un prédicat, ou plus d'un sujet, ou les deux à la fois. « L'Angleterre, la France et la Russie sont des puissances maritimes. » — « L'Angleterre a soutenu beaucoup de guerres, et elle a acquis de nombreuses possessions à l'étranger. » Dans le premier exemple, trois propositions sont combinées avec un prédicat commun, et, s'il fallait les analyser au point de vue logique, elles devraient être exposées séparément. « La Grande-Bretagne

(1) En anglais en emploi aussi le préfixe *un* : *unjust*, *unwise*; et le suffixe *less* : *waterless*, *treeless*.

est une puissance maritime, etc. » Dans le second exemple, deux propositions sont affirmées, et une troisième est implicitement indiquée, quoiqu'il n'y ait qu'un seul sujet, l'Angleterre. On y affirme : 1° que l'Angleterre a souvent soutenu des guerres ; 2° que l'Angleterre a conquis beaucoup de pays à l'étranger, et le rapprochement de ces deux propositions laisse entendre cette circonstance additionnelle que le second fait a été la conséquence du premier. Comme dans l'exemple précédent, ces affirmations devront être séparées et rétablies dans leur forme simple, toutes les fois qu'il s'agira de déterminer leur vérité ou leur fausseté, ou de faire ressortir leur évidence.

L'ensemble des propositions de cette espèce peut recevoir le nom de propositions composées ou complexes.

6. Les propositions complexes qui se rapportent plus spécialement à la logique sont les propositions *conditionnelles*, ou les propositions *disjonctives*. Dans ces deux cas les propositions distinctes sont unies pour aboutir à un même sens.

La proposition conditionnelle est extrêmement commune : elle consiste à établir une vérité subordonnée à une condition. « Si l'ignorance donne le bonheur, c'est une folie d'être sage. » — « Si tout le monde parle à la fois, la discussion ne peut être pratique. » — « Si la pluie n'arrive pas, le blé manquera. »

On rend compte de cette forme logique en disant encore qu'une des deux propositions est la conséquence de l'autre ; ou bien qu'on affirme la connexion, la liaison de deux faits dont l'un est la conséquence de l'autre ; ou enfin que partout où l'un des faits existe l'autre existe aussi, ces faits étant exprimés par des propositions. Ainsi « la conséquence du bonheur des ignorants, c'est que la sagesse est une folie ». — « La conséquence du désordre d'une discussion où tout le monde parle, c'est que la discussion n'est pas sérieuse. » — « La conséquence du défaut de pluie, c'est le manque de blé. » Dans tous ces exemples, on suppose que, si l'antécédent est réalisé, le conséquent l'est aussi.